VILLE DE MONTREUIL-SUR-MER

EXTRAIT
du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 Septembre 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le Lundi Vingt Huit Septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Montreuil-sur-Mer, légalement convoqué le Mercredi 23 Septembre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Montreuil-sur-Mer sous la Présidence de Monsieur Pierre DUCROCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs François DESRUES, François SAUGUET et Jean-Charles MODET et Mesdames Pascale RATELADE et Marie-Pierre LINÉ, Adjoints au Maire
Mesdames Pauline VINCENT, Caroline DE SAINTE MARESVILLE-VASSEUR, Caroline REGNEAULT, Fanny PHILIPPE et Marie POUPART-DE SAINTE MARESVILLE et Messieurs Christophe TESTU, Guilain CRÉPIN, Antoine DOAT, André REGNAUT et Olivier CATTEAU.

ETAIENT ABSENTS : Madame Dina ZEID et Monsieur Émeric OLIVIER, absents excusés, ayant respectivement donné pouvoir à Monsieur Pierre DUCROCQ et Madame Pauline VINCENT
Madame Marie-Hélène MOULUN, absente

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Guilain CRÉPIN est nommé à cette fonction et l'accepte.

Objet : 2026-45 – Subvention exceptionnelle pour le festival des Irrésistibles

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

1/ Que l'association Cirq'O Vent a initié en 2023 le Festival des Irrésistibles, festival destiné à promouvoir les arts de rue avec au programme du cirque, du théâtre, de la musique ;
2/ Que les éditions précédentes ont remporté un vif succès et qu'à ce titre cet évènement a nécessairement contribué au rayonnement de Montreuil-sur-Mer au-delà des limites du Montreuillois ;
3/ Que l'association a émis le souhait de pérenniser cette manifestation totalement gratuite sur la commune de Montreuil-sur-Mer ;
4/ Que la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois a proposé de s'associer à la promotion de l'expression artistique en adossant au Festival des Irrésistibles « les ateliers des irrésistibles » - ateliers proposés aux ALSH de Montreuil-sur-Mer et d'Etaples-sur-Mer et retenus dans le cadre de la programmation de la saison culturelle intercommunale / 2nd semestre ;
5/ Que cet évènement participe à la politique culturelle du territoire et qu'à ce titre des financements ont été mobilisés notamment auprès des partenaires institutionnels que sont le Conseil Régional Hauts-de-France et le Conseil Départemental du Pas-de-Calais ;
6/ Que l'association a sollicité auprès de la Ville de Montreuil-sur-Mer une subvention de 7.000€, subvention permettant de réaliser le festival dans les meilleures conditions possibles ;
7/ Que cette sollicitation s'explique par la volonté de maintenir un festival de qualité sur deux jours malgré des financements plus restreints ;
8/ Qu'après analyse des éléments justificatifs transmis à l'appui de cette demande, il est proposé d'octroyer à l'association Cirq'O Vent une subvention de 5.000 € pour l'organisation de l'édition 2026 du Festival des Irrésistibles ;
Cet exposé entendu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de subvention présentée par l'association Cirq'O Vent,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve l'attribution à l'association Cirq'O Vent d'une subvention de 5.000 € pour l'organisation du Festival des Irrésistibles au titre de l'édition 2026.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216205880-20260928-2026-45-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2026
Publication : 01/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Pierre DUCROCQ

Le Secrétaire,

Guilain CRÉPIN